

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE
TERRITORIAL
(PCAET)

RAPPORT D'ÉVALUATION
INTERMEDIAIRE

2021 - 2025

SOMMAIRE

1. TABLE DES MATIERES

2.	Objectifs et méthode	3
2.1	Cadre legislatif encadrant la réalisation d'une évaluation à mis-parcours.....	3
2.2	la Démarche conjointe du COT	4
2.3	La méthode d'évaluation.....	4
3.	Evaluation du role de coordinateur	6
3.1	Actions de coordination avec les partenaires	6
3.2	Mobilisation des scolaires	6
3.3	mobilisation interne	6
4.	Tendances d'évolution du territoire.....	7
4.1	Consommation d'énergie.....	8
4.2	Production d'énergie renouvelable	10
4.3	Emission de gaz à effet de serre.....	11
4.4	Emission de polluants atmosphérique.....	13
4.5	adaptation au changement climatique.....	16
4.6	Evenement survenus pendant cette periode.....	17
4.7	Evolution du contexte reglementaire	18
5.	Bilan de l'avancement du programme d'actions	19
5.1	Axe n°1 - favoriser la performance energetique des batiments.....	20
5.2	Axe 2 Exploiter localement nos energies renouvelables	24
5.3	Axe 3 Circuler autrement sur notre territoire	27
5.4	Axe 4 Modifier les habitudes de consommation pour les rendre plus vertueuses.....	32
5.5	Axe 5 Maintenir notre qualite de vie et nos activites.....	37
6.	orientation pour la seconde phase du pcaet	41
6.1	AXE 1 - Performance énergétique des bâtiments	41
6.2	AXE 2 - Exploiter localement nos énergies renouvelables.....	42
6.3	AXE 3 – Circuler autrement sur notre territoire	43
6.4	AXE 4 – Modifier les habitudes de consommation pour les rendre plus vertueuses.....	44
6.5	AXE 5 – Maintenir notre qualité de vie et nos activités.....	45
6.6	conclusion	45

2. OBJECTIFS ET METHODE

2.1 CADRE LEGISLATIF ENCADRANT LA REALISATION D'UNE EVALUATION A MIS-PARCOURS

La Communauté de communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) a définitivement validé le PCAET le 07 Décembre 2021 par délibération du conseil communautaire.

L'article R229-51 du code l'environnement stipule que « Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public » ¹

La réglementation ne précise pas le contenu exact attendu pour ce rapport, cependant des recommandations sont fournies dans plusieurs documents, qui ont servi de base à l'élaboration de ce rapport :

- [Le référentiel nationale Climat-Air-Energie](#), comme outil pour le suivi et l'évaluation des PCAET.
- [La Région Auvergne-Rhône-Alpes, Évaluation à mi-parcours des PCAET](#)

Au-delà de l'obligation réglementaire, l'évaluation intermédiaire est une opportunité pour apporter un regard neuf sur la stratégie et le programme d'actions du PCAET en prenant en compte les nouvelles priorités qui ont émergé depuis son approbation.

Cette démarche a pour objectif :

- Mesurer l'impact des actions : évaluer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés dans le PCAET.
- Identifier les forces et faiblesses : analyser les succès et les obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre des actions.
- D'action les actions : proposer des recommandations pour ajuster le plan d'action si besoin.
- Impliquer les parties prenantes : recueillir les retours d'expérience des

¹ [Sous-section 2 : Plan climat-air-énergie territorial \(Articles R229-51 à R229-56\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

acteurs impliqués dans le PCAET.

- Document de support de communication.

2.2 LA DEMARCHE CONJOINTE DU COT

Suite à l'adoption de son PCAET, la CCBA s'est engagé dans un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) Centre-Sud Ardèche qui regroupe les collectivités suivantes : Montagne d'Ardèche, Berg & Coiron, Val de Ligne, Ardèche des Sources et Volcans et enfin Bassin d'Aubenas. Ce contrat prévoit :

- Un volet opérationnel encadrant des Contrats de Relance et de Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) visant à renforcer et structurer les démarches de transition dans les collectivités territoriales.
- La contractualisation avec l'ADEME (Agence de la Transition Écologique) pour 4 ans d'une phase de diagnostic et de suivi de mise en œuvre pour la réalisation des actions.
- Notation suivant deux référentiels thématiques, Climat-Air-Energie et Economie Circulaire.

Il s'agit d'une démarche d'excellence, qui permet la labellisation des stratégies et programme de transition des collectivités.

Le PCAET et le COT sont deux démarches très articulées. Le PCAET permet de définir une stratégie et un programme d'actions Climat Air-Energie pour un territoire. La démarche du COT permet d'alimenter cette démarche grâce à une analyse des actions en cours et d'en démontrer l'excellence par l'obtention d'une labellisation.

2.3 LA METHODE D'EVALUATION

L'évaluation à mi-parcours du PCAET de la CCBA s'est déroulée suivant les étapes suivantes :

	2024			2025													
	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14			
Réunion d'information																	
Validation du lancement du bilan																	
Implication de l'ensemble des acteurs																	
Collecte des données relatives aux indicateurs de suivi																	
Données territoriales et données de suivi des actions																	
Réunion intermédiaire avec le cotech/codir																	
Validation des indicateurs et données retenues																	
Analyse des résultats																	
Recueil des points de blocages, axes d'améliorations et facteurs de réussites																	
Organisation de réunion avec les pilotes d'actions pour obtenir leurs retours et travailler parfois sur l'adaptation des fiches d'actions																	
Rédaction du rapport de synthèse																	
Réunion de restitution du bilan mi-parcours																	
Format conférence des maires et/ou conseil des maires																	
Communication sur la sortie du bilan mi-parcours PCAET																	

Dans un premier temps, des indicateurs ont été définis en collaboration avec le bureau d'études ayant participé à l'élaboration du PCAET. Ces indicateurs ont ensuite été adaptés et mis en conformité avec les exigences de suivi des tableaux de l'ADEME, en tenant compte des données et informations disponibles.

Les données sont issues :

- ORCAE
- Documents transmis par les pilotes d'actions : rapports de suivi annuels, comptes rendus de COPIL, différents rapports de la collectivité. Les sources de données diffusables seront données en Annexe.
- Documents financiers
- Entretiens individuels avec l'élue référente Développement Durable
- Entretiens avec les pilotes et partenaires des actions du PCAET

3. EVALUATION DU ROLE DE COORDINATEUR

3.1 ACTIONS DE COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES

La mobilisation des partenaires est un levier essentiel pour la mise en œuvre du PCAET sur le territoire de la CCBA. De nombreux acteurs institutionnels, techniques et associatifs sont impliqués à différents niveaux selon les thématiques : l'Agence Locale Energie et Climat 07 (ALEC 07) pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des particuliers, Territoire d'Energie 07 (ex SDE07) pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics, la Chambre d'Agriculture pour les projets agricoles et la production d'énergies renouvelables, ou encore la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre Métiers et d'Artisanat (CMA) pour l'accompagnement des entreprises vers la transition. Des partenaires locaux comme les établissements scolaires, les associations, les bailleurs ou encore les communes membres sont également associés aux actions menées. Le maintien et le renforcement de ces partenariats seront déterminants pour faire avancer collectivement les objectifs climat-air-énergie du territoire.

3.2 MOBILISATION DES SCOLAIRES

Depuis 2019, la CCBA a organisé quatre éditions de son Trophée Jeune & Co réunissant ainsi près de 2500 élèves. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'éducation au développement durable et du Plan Climat Air Énergie de la collectivité. La CCBA mobilise les scolaires autour des thématiques déchets, climat et alimentation durable en organisant des interventions pédagogiques, entièrement financées par ses soins. Elle met à disposition des ressources éducatives, coordonne la réalisation de productions par les élèves, propose un spectacle labellisé ADEME pour clôturer le projet, et organise une exposition publique des œuvres, accompagnée d'une conférence.

3.3 MOBILISATION INTERNE

La CCBA mobilise également ses agents dans le cadre de ses trophées thématiques, tel que le Challenge de la Mobilité. Les services internes sont impliqués dans l'organisation, l'animation et l'accompagnement des participants, qu'ils soient scolaires ou citoyens. Cette mobilisation favorise une dynamique collective autour des enjeux de transition écologique, tout en valorisant l'expertise des agents et leur engagement au service du territoire. Les agents sont également appelés à se mobiliser dans le cadre des journées Mobilités, qui invitent à utiliser des modes de déplacement doux.

De plus la collectivité organise depuis 2024 une action de Noël dans laquelle les agents sont invités à faire un don de jouets inutilisés afin de favoriser le réemploi et le don aux associations.

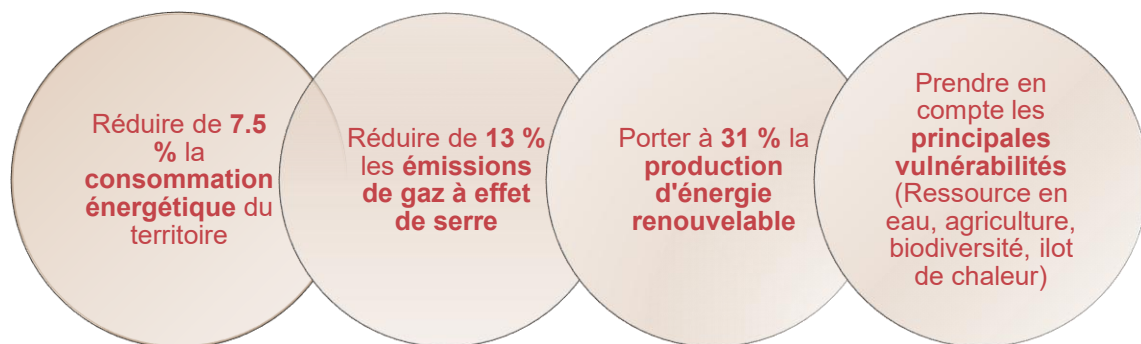
4. TENDANCES D'EVOLUTION DU TERRITOIRE

Les données nécessaires pour dresser les tendances d'évolution du territoire sont issues des sources suivantes :

- TerriStory
- Odre
- ORCAE

RAPPEL DES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

Les objectifs à l'horizon 2030 fixés à l'élaboration du PCAET sont les suivants :



Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) fixe des objectifs régionaux plus ambitieux sur la période 2015 à 2030. La région vise une augmentation de + 54 % de production des énergies renouvelables. De -15% de la consommation énergétique et enfin de – 30 % des gaz à effet de serre.

4.1 CONSOMMATION D'ENERGIE

Le territoire de la CCBA a connu une augmentation de la consommation totale de 12.6 % entre 2017 (898 GWh) et 2023 (1011 GWh). Si les consommations ont baissé en 2020 pendant la pandémie de covid-19, elles sont reparties à la hausse en 2021 au-delà du niveau de 2019 notamment dans le secteur de l'industrie (hors branche énergie) Figure 1.

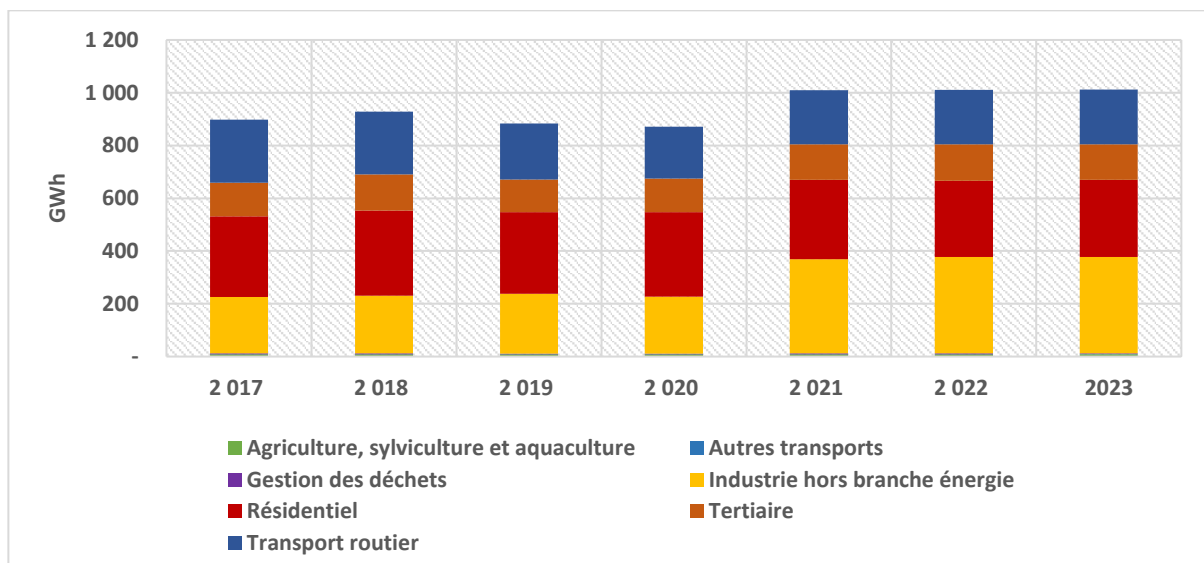


Figure 1 : Evolution de la consommation énergétique sur le territoire de la CCBA en fonction des secteurs d'activités

En 2023 les principales sources d'énergies consommées sont le gaz (34 %), les produits pétroliers (28 %) et l'électricité (25 %) Figure 2.

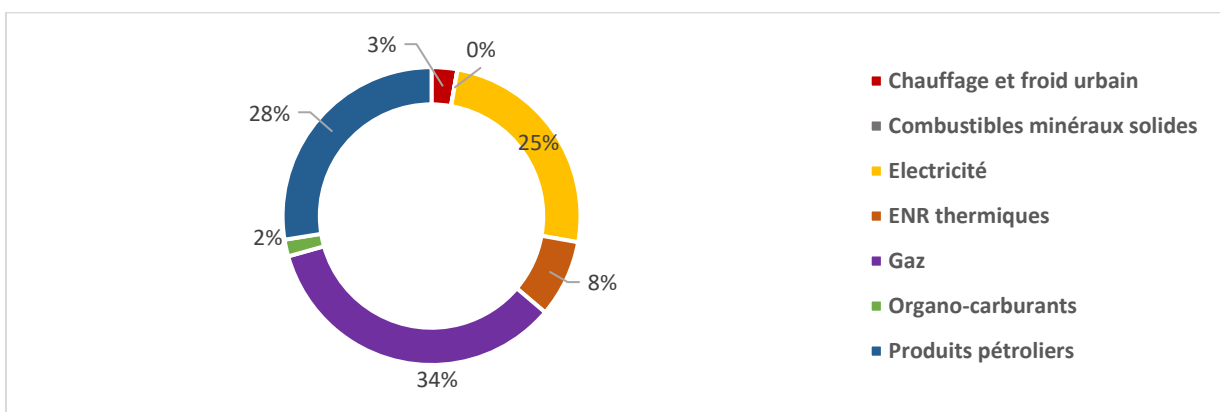


Figure 2 : Répartition de la consommation d'énergie en 2023 sur le territoire de la CCBA

Pour atteindre l'objectif fixé lors de l'élaboration du PCAET (Baisse de 7.5% de la consommation d'ici 2030) la CCBA devrait diminuer sa consommation de 17 % entre 2023 et 2030. Soit un peu plus que l'augmentation que la collectivité a connue entre 2017 et 2023.

La consommation d'énergie par habitant indique les consommations d'énergie final rapportées au nombre d'habitants. L'énergie finale est l'énergie directement livrée à l'utilisateur, après transformation et pertes. La consommation finale énergétique est l'indicateur à suivre pour évaluer la demande énergétique du territoire. Sur le territoire de la CCBA la consommation d'énergie par habitant a augmenté de 11 % entre 2017 et 2023. Cette évolution est marquée entre 2020 (21 609 kWh/hab.) et 2021 (25 015 kWh/hab.) Figure 3. A titre de comparaison la consommation d'énergie par habitant est de 25 092 kWh à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023.

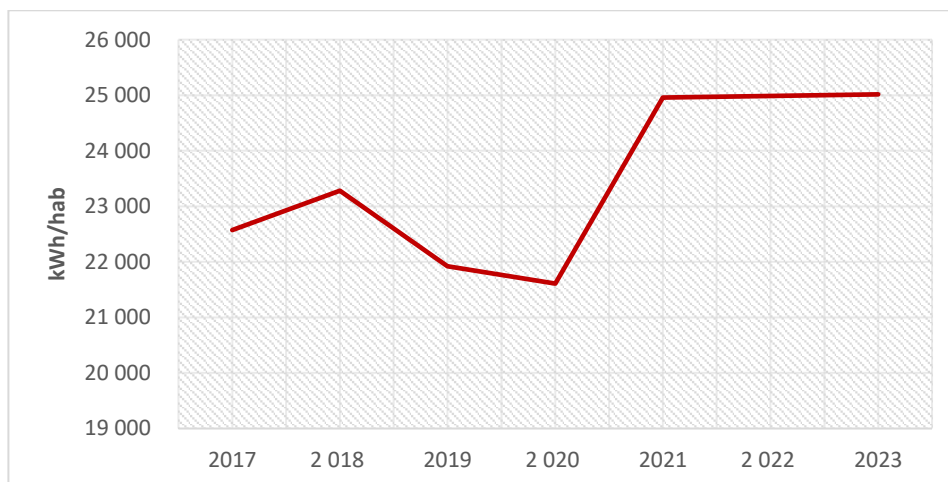


Figure 3 : Consommation d'énergie par habitant

En 2023, la consommation d'énergie du secteur tertiaire représente 13 % du total. Non négligeable compte tenu de l'objectif de réduction de la consommation qui est fixé à 7.5 % pour 2030. En 2023 c'est la consommation d'électricité au sein de l'usage bâtiment qui constitue la majeure partie de cette consommation - Figure 4.

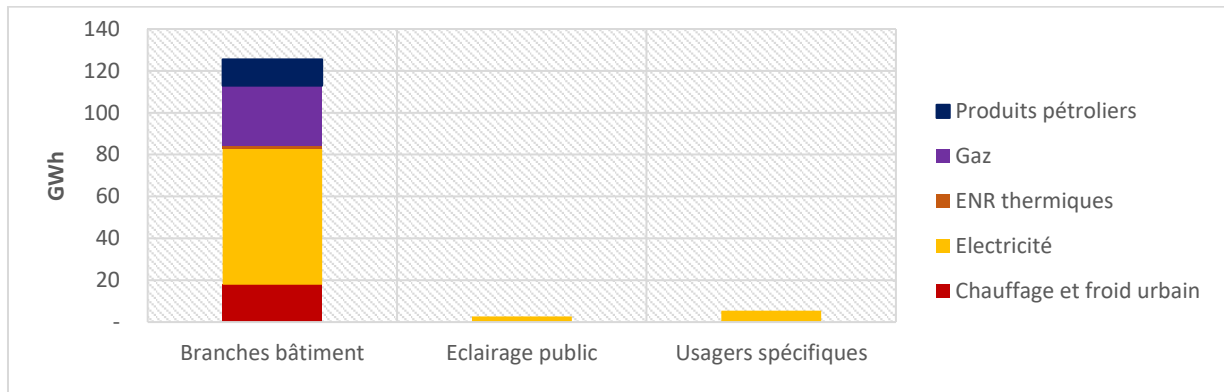


Figure 4 : Consommation d'énergie du secteur tertiaire sur le territoire de la CCBA en 2023

4.2 PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

La production d'énergie renouvelable sur le territoire de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas est en augmentation, portée par les filières de bois-énergie, de pompe à chaleur (PAC) et de photovoltaïque - Figure 5.

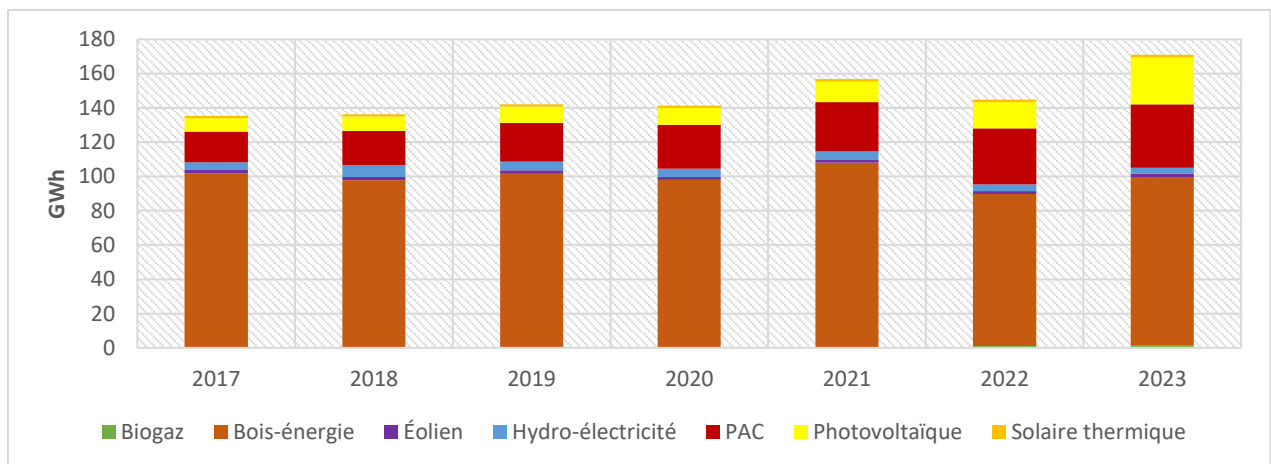


Figure 5 : Evolution de la production d'énergie renouvelable par filière sur le territoire de la Communauté de commune du Bassin d'Aubenas

L'indicateur de puissance installée disponible seulement pour les filières Eolien, Hydro-électricité, PAC et photovoltaïque, témoigne de la nette augmentation des installations de Pompes A Chaleur (PAC) et de panneau photovoltaïque qui est de 224 % entre 2017 et 2023 - Figure 6.

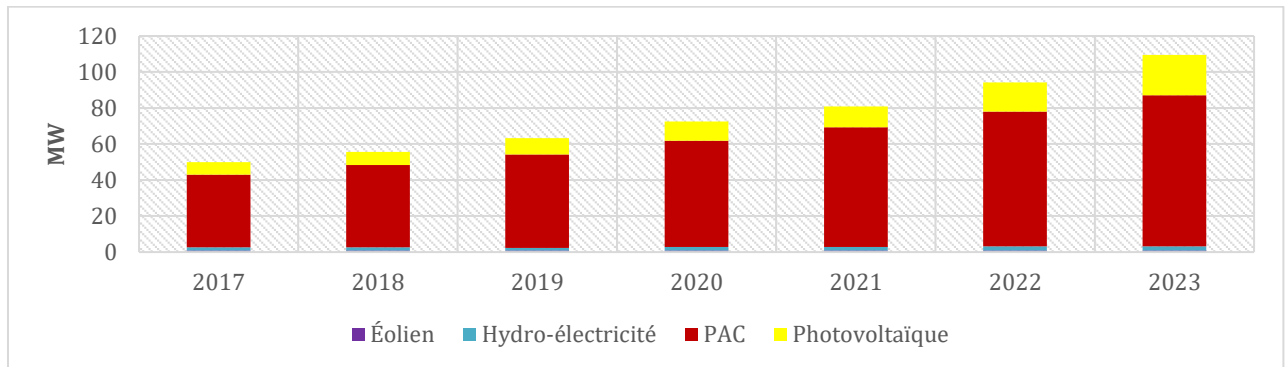


Figure 6 : Evolution de la puissance installée par filière sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas

En 2023, 13 % des consommations d'électricité de la CCBA sont couvertes par la production d'énergie renouvelable sur le territoire.

Pour atteindre l'objectif fixé lors de l'élaboration du PCAET (Porter à 31 % la production d'énergie renouvelable sur le territoire d'ici 2030 par rapport à 2017) la CCBA devrait augmenter la production de 3.8% d'ici 2030 par rapport à 2023

4.3 EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

Les données de gaz à effet de serre (GES) présentées ci-après, sont issues des données de L'ORCAE, elles correspondent aux émissions directes du territoires (scope 1) ainsi que les émissions liées à la production d'énergie (scope 2). Lors de la réalisation du PCAET en 2017 le bureau d'étude a évalué les émissions de gaz à effet de serre en scope 3 c'est-à-dire en intégrant en plus des émissions directes, les émissions indirectes liés à l'alimentation, la fabrication des futurs déchets, des fins de vie des déchets et la construction des voiries ect. L'objectif établi lors de la rédaction du PCAET (2017) ne pourra donc pas être évalué car n'est pas représentatif du rapportage des données de l'ORCAE.

La tendance d'évolution des émissions de GES sur le territoire est à la baisse entre 2017 et 2023 (-15,5 %). Cette diminution est principalement influencée par les variations dans le secteur de l'industrie, et elle est particulièrement marquée dans le

secteur résidentiel (-22,2 %) ainsi que dans le tertiaire (-34,7 %) sur cette période.

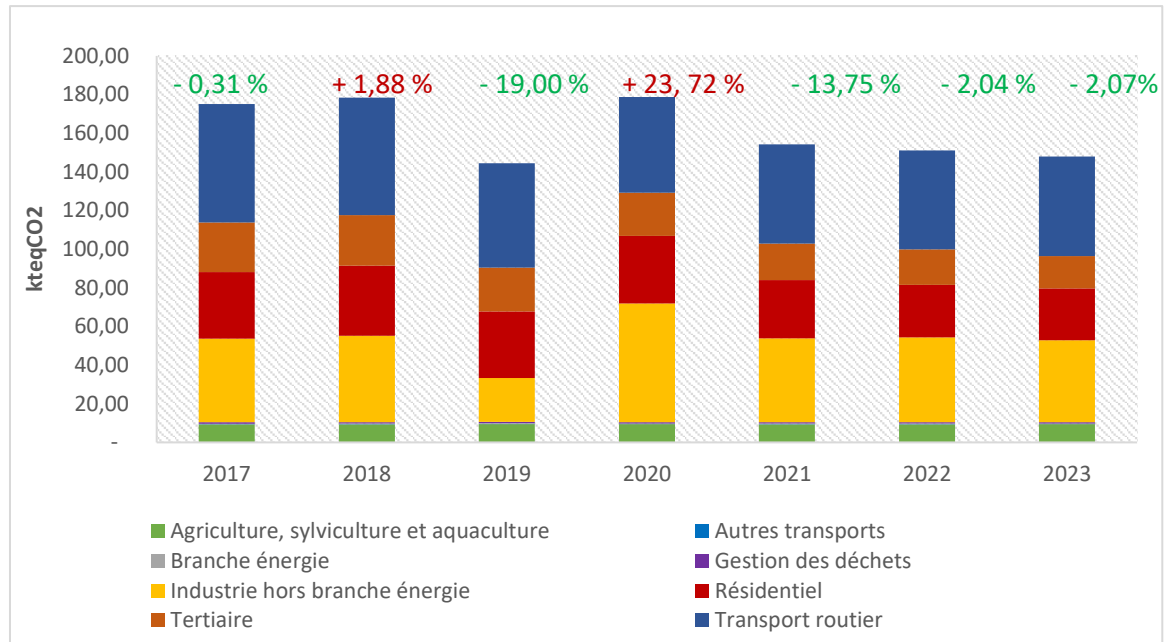


Figure 7 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la CCBA

Bien que notre territoire représente une petite part des émissions globales, des marges de progrès subsistent pour contribuer pleinement aux objectifs régionaux de neutralité carbone (SRADDET Objectif 2030 : - 30 % par rapport à 2015). La poursuite et l'intensification des actions restent essentielles pour s'inscrire dans une dynamique collective alignée sur les ambitions régionales.

4.4 EMISSION DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUE

Dans un rapport publié en 2023, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes (Atmo AURA) a utilisé une méthodologie innovante qui combine les enjeux de qualité de l'air et la répartition de la population.

Sur cette base, la CCBA a été classée dans la catégorie des « territoires à enjeux avérés de qualité de l'air ».

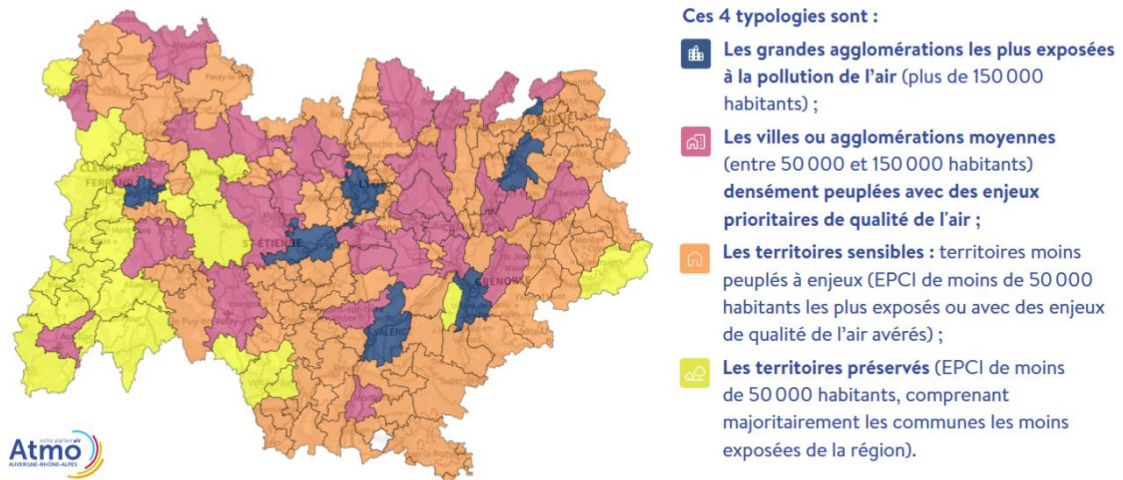


Figure 8 : Portrait de territoire croisant enjeux de qualité de l'air et la répartition de la population ; source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes - Bilan Année 2022

► Evolution des émissions d'oxyde d'azote (NOx)

Nocif pour la santé respiratoire à court et à long terme², les émissions de NOx ont diminué de 14,5 % entre 2017 et 2023. Les principaux secteurs contributeurs sont le transport routier et l'industrie. Une baisse notable des émissions est observée dans le secteur du transport routier, probablement en raison de la modernisation du parc automobile. Cette réduction compense partiellement l'augmentation des émissions dans le secteur industriel Figure 9.

² <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/article/les-polluants-de-lair> ;
<https://www.airparif.fr/effets-sur-la-sante>

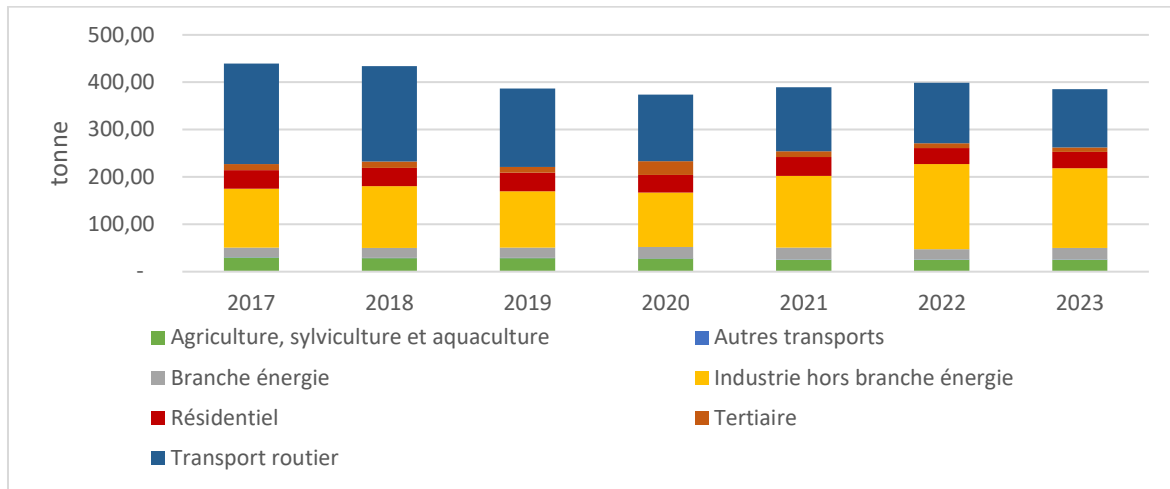


Figure 9 : Evolution des émissions de NOx sur le territoire de la CCBA

➤ Evolution des émissions de particules (PM10 et PM2.5) sur le territoire de la CCBA

L'exposition chronique à ces particules augmente le risque de contracter des maladies respiratoires et cardiovasculaires, et notamment des cancers pulmonaires et des AVC. Les effets sur la santé dépendent notamment de la taille des particules : les particules grossières, de diamètre compris entre 2,5 et 10 µm, ont des effets sur la santé respiratoire, alors que les particules fines, de diamètre inférieur à 2,5 µm, impactent également la santé cardiovasculaire, aggravent le risque de maladies neurodégénératives et de faible poids à la naissance³.

Le contributeur principal aux émissions de PM10 et de PM2.5 est le secteur résidentiel en lien avec la combustion du bois de chauffe. La tendance est à la diminution entre 2017 et 2023 (PM10 : -24.7 % ; PM2.5 : -25.9%) - Figure 10.

³ <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/article/les-polluants-de-lair>

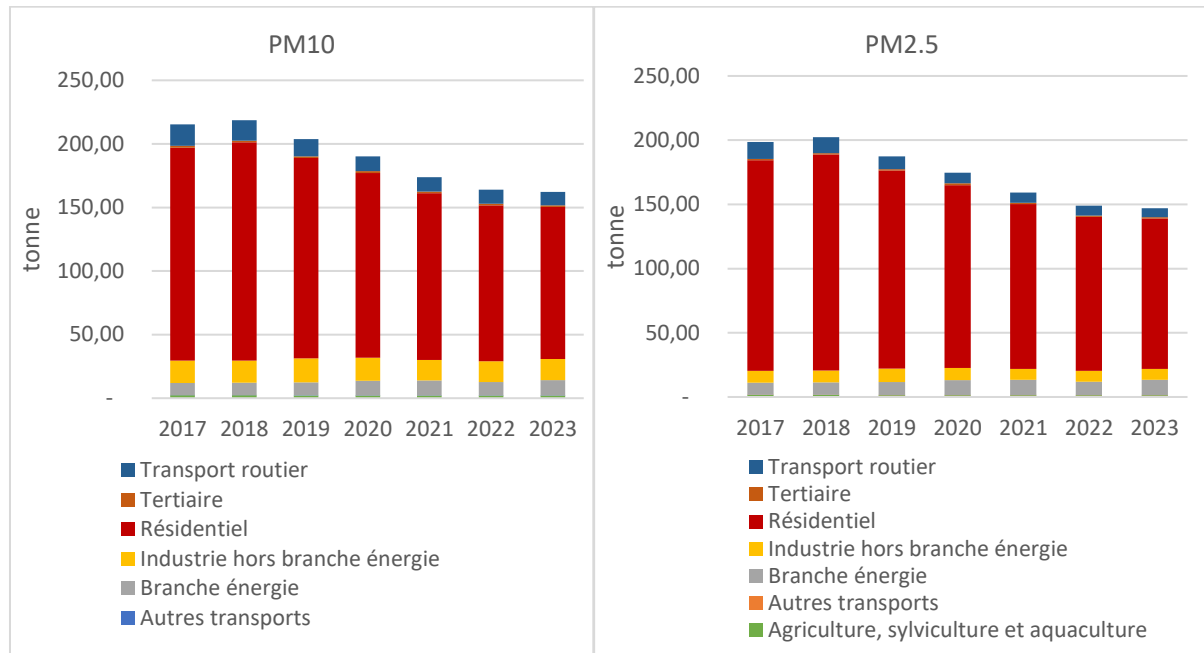


Figure 10 : Evolution des émissions de PM10 et PM2.5

➤ Evolution des émissions des Oxyde de soufre (SOx)

Le dioxyde de soufre affecte le système respiratoire, le fonctionnement des poumons et provoque des irritations oculaires⁴.

Le graphique Figure 11 montre une évolution marquée des émissions de SOx sur le territoire de la CCBA entre 2017 et 2023, avec un pic significatif en 2019 dû principalement à l'industrie hors branche énergie. Après 2019, les émissions diminuent fortement et se stabilisent à partir de 2020, probablement grâce à des mesures correctives ou à une normalisation des activités. L'industrie reste le principal contributeur, tandis que les autres secteurs (résidentiel, transport, agriculture) ont un impact marginal.

⁴ <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/article/les-polluants-de-lair>
<https://www.airparif.fr/effets-sur-la-sante>

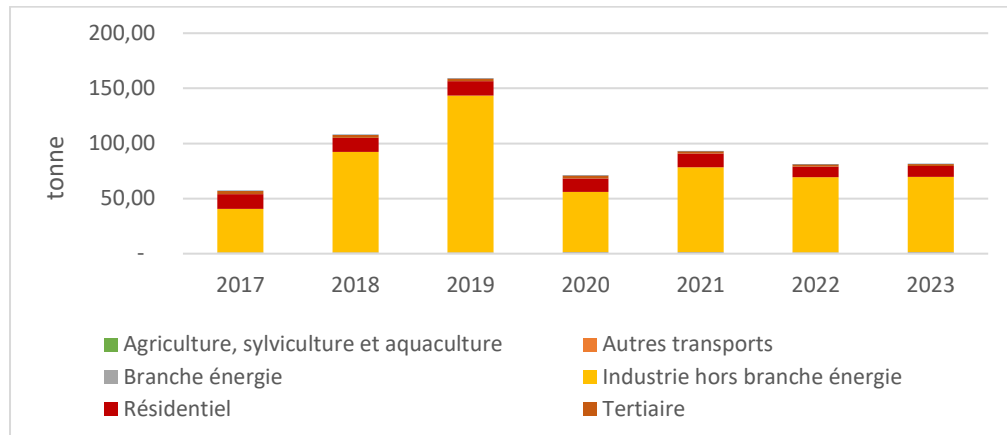


Figure 11 : Evolution des émissions de SOx

4.5 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

A l'échelle de la France

Selon Météo-France, le climat futur en France connaîtra une hausse marquée des températures, déjà observée à hauteur de +1,9 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Les projections issues de la trajectoire TRACC⁵ estiment un réchauffement d'environ +2 °C d'ici 2030, +2,7 °C vers 2050 et jusqu'à +4 °C à la fin du siècle si aucune réduction majeure des émissions n'est engagée.

Cette évolution s'accompagnerait d'une multiplication par dix des vagues de chaleur, avec des canicules pouvant atteindre ou dépasser 44 °C, ainsi que d'une augmentation importante des nuits chaudes, notamment sur le littoral méditerranéen.

Parallèlement, les jours de gel se raréfieraient fortement. Les précipitations resteraient globalement stables à l'échelle annuelle, mais avec des contrastes saisonniers marqués : plus d'humidité en hiver au nord-est et des étés nettement plus secs dans le sud-ouest. Cette évolution accentuerait les phénomènes de sécheresse, avec jusqu'à deux mois supplémentaires de sol sec par an dans certaines régions et une baisse notable de la ressource en eau.

Le risque de feux de forêt s'étendrait sur tout le territoire et la saison d'enneigement en montagne se réduirait considérablement. Face à ces changements, Météo-France souligne la nécessité de combiner atténuation et adaptation, en s'appuyant sur des outils d'aide à la décision locale tels que *Climadiag Commune* ou *Chaleur en ville*, afin de préparer les territoires aux conséquences du réchauffement climatique.

⁵ <https://meteofrance.com/changement-climatique/quel-climat-futur/le-climat-futur-en-france>

A l'échelle de la CCBA

En 2022, la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche a publié un diagnostic agricole du territoire de la CCBA, incluant une analyse de l'exposition du territoire au changement climatique.

S'appuyant sur les méthodologies préconisées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et sur les modèles de prévision climatique développés par le Centre National de la Recherche Météorologique (CNRM), la Chambre d'Agriculture présente, selon le scénario RCP 8.5 (le plus pessimiste mais celui vers lequel la tendance actuelle semble converger), une projection des principaux paramètres climatiques à deux horizons : proche (2021-2050) et lointain (2071-2100).

Selon ces projections, la CCBA devrait connaître une augmentation des températures de +4°C au cours du siècle, avec une hausse plus marquée sur les communes situées en altitude (1 100 m). D'ici la fin du siècle, les températures à 500 m d'altitude pourraient atteindre celles observées à Montpellier sur la période 1976-2005.

L'été pourrait s'étendre sur quatre mois au lieu de deux et les températures de février devraient progressivement ressembler à celles historiquement observées en mars. Les épisodes de canicule devraient devenir plus fréquents, avec des vagues de chaleur intense survenant une année sur deux dans un futur proche, atteignant jusqu'à 26 jours de canicule par an d'ici la fin du siècle.

Les précipitations devraient se maintenir sur les zones basses de notre territoire et augmenter sur le piémont cévenol, en lien avec l'augmentation des phénomènes d'épisodes cévenols en particulier sur le mois d'octobre. Cependant le déficit hydrique devrait fortement augmenter sur l'ensemble du territoire (+150 % à 290% de déficit) car la faiblesse des pluies estivales ne permet pas de compenser la très forte augmentation des phénomènes évaporatoires sous l'effet des températures.

4.6 EVENEMENT SURVENUS PENDANT CETTE PERIODE

La mise en œuvre du PCAET durant cette première phase a été fortement affectée par la crise sanitaire débutée en 2020. Certaines actions ont été entravées ou considérablement ralenties, en grande partie en raison des difficultés, voire de l'impossibilité, de maintenir une concertation efficace.

Les élections de juin 2020 ont entraîné une évolution des priorités politiques sur plusieurs thématiques, notamment en matière de mobilité, sylviculture et

développement des énergies.

4.7 EVOLUTION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'évolution réglementaire en matière de transition énergétique et écologique impose aux collectivités de renforcer leur engagement à travers des documents stratégiques comme le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Depuis la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015, les intercommunalités de plus de 20 000 habitants sont dans l'obligation d'élaborer un PCAET. Cette obligation a été renforcée par la loi Climat et Résilience d'août 2021, qui intègre davantage d'exigences en matière d'adaptation au changement climatique, de sobriété énergétique, de neutralité carbone et de participation citoyenne. Le cadre réglementaire évolue également en lien avec les objectifs européens (Fit for 55, Green Deal), la révision des SRADDET, ou encore la mise en œuvre des ZFE-m dans les zones concernées. Ces évolutions poussent les collectivités à actualiser leurs plans d'actions, à mieux articuler le PCAET avec les autres documents de planification (PLUi, SCOT, PLH, SCoT), et à intensifier le suivi et l'évaluation des politiques climat-air-énergie.

5. BILAN DE L'AVANCEMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS

Dans le cadre de l'évaluation des actions inscrites au PCAET il sera indiqué pour chacune :

- Un descriptif des projets mis en œuvre
- Les limites et les freins rencontrés
- L'état d'avancement, détaillé ci-après Tableau 1
- Un code couleur fournissant une information de la dynamique en cours Tableau 2

La CCBA a établi, lors de l'élaboration du PCAET, des indicateurs de réussite pour l'ensemble des actions. Ces indicateurs, quantitatifs et financiers, sont complétés chaque année grâce au suivi et aux remontées d'information des différents acteurs. Ils nous permettent de déterminer, pour chaque action, son pourcentage d'avancement Tableau 1.

Niveau d'avancement	
%	Avancement
0	Action non engagée
0-10	Action en phase de démarrage
10-50	Progression initiale de l'action
50-90	Action bien avancée
90-99	En cours presque terminée
100	Action finalisée

Tableau 1 : Description des phases d'avancement des actions

Une évaluation qualitative de la dynamique sera aussi déterminée suivant les catégories détaillées dans Tableau 2. Ainsi une action peut être à 60% d'avancement mais voir toutes ces perspectives d'évolution bloquées (rouge) et une autre pas encore lancée, mais présenter toutes les garanties pour la suite (vert).

	Action abandonné
	Action en difficulté
	Pas de frein particulier
	Bonne dynamique

Tableau 2 : Evaluation qualitative de la dynamique des actions

5.1 AXE N°1 - FAVORISER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Renforcer la politique d'amélioration de l'habitat privé sur le territoire de la CCBA

Etat d'avancement : Action bien avancée

Dynamique en cours : ■

La CCBA, via son Service Public de la Rénovation et de l'Habitat (SPRH), mène des actions en faveur de l'amélioration énergétique, de l'autonomie et de la lutte contre l'habitat indigne. Le dispositif clé est l'OPAH-RU, renouvelé en 2023 pour 5 ans, qui aide propriétaires et bailleurs à rénover leurs logements sur le territoire. Ces aides, complémentaires à celles de l'État (France Rénov), incluent des travaux d'économie d'énergie (isolation, menuiseries) et ciblent les ménages ayant des besoins réels et un gain énergétique d'au moins 3 catégories.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH2) a été approuvé en avril 2023 et cours jusqu'en 2028. Le Programme Local de l'Habitat (PLH2) de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) est un document de programmation sur six ans (2022-2027) visant à définir les objectifs de la politique territoriale de l'habitat. Il couvre toutes les composantes de l'habitat, y compris le logement public et privé, la location et l'accession, la construction neuve et la réhabilitation du parc existant. Le PLH2 a été élaboré en concertation avec les 28 comuns membres de la CCBA, les élus locaux et l'État, et a été approuvé le 4 novembre 2021. Il vise à répondre aux besoins en logements, notamment en matière de production, d'amélioration et de réhabilitation, tout en assurant un équilibre territorial et en intégrant les objectifs d'autres documents directeurs tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Le PLH2 est un outil vivant, avec des bilans annuels, triennaux et finaux, permettant d'ajuster les actions en fonction des évolutions du territoire. Le fond financier crée pour répondre à ces actions est de 100 000 euros par an sur 6 ans.

Le nombre de dossier énergie traité par la CCBA est de 78 entre 2022 et 2024, le montant financier engagé sur cette même période est de 164 034 euros.

Massifier la rénovation des bâtiments publics communaux

Etat d'avancement : Progression initiale de l'action

Dynamique en cours : ■

L'action est pilotée par le syndicat départemental des Energies de l'Ardèche devenu territoire d'Energie. Elle est dans son état initial de mise œuvre. La CCBA est adhérente au service énergie du Territoire d'Energie 07. Cette adhésion permet un accès au service de conseil en économie d'énergie et en utilisation d'énergie renouvelable. Le suivi des consommations d'énergie, le financement des projets par les subventions du Territoire d'énergie de l'Ardèche basé sur la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) et l'accompagnement au contrôle des dossiers CEE par un bureau de contrôle.

Depuis 2021, 13 communes ont utilisé les services du Territoire d'Energie 07, 41 rénovations ont été réalisées, 224 692 euros de subvention ont été accordé aux communes pour la rénovation.

Le principal frein soulevé est le manque de communication sur les services proposés par le Territoire d'Energie 07.

Perspectives d'avancement : Il peut être envisagé de passer un contrat de performance énergétique, avec un opérateur qui garantit une amélioration de l'efficacité énergétique d'un site, avec des économies mesurables. Le prestataire s'engage sur des résultats, et sa rémunération dépend en partie des économies réalisées.

Mettre en place une politique durable de gestion et de rénovation des bâtiments de la CCBA

Etat d'avancement : Progression initiale de l'action

Dynamique en cours : ■

La CCBA adhère aux services du Territoire d'Energie 07 dans le cadre du service de conseil en économie d'énergie et en utilisation d'énergie renouvelable. De fait l'ensemble des communes du territoire peuvent accéder aux subventions du Territoire d'Energie 07. En 2024 trois audits énergétiques ont été rendu : Le bâtiment Siebel – Aubenas, la médiathèque Jean Ferrat et l'Espéridou pépinière d'entreprises, présentent un ratio de consommations moyen (C) et un bon ratio d'émission de gaz à effet de serre (B).

Ces audits sont complétés par des recommandations d'économies d'énergie, développées suivant 3 scénarios pouvant permettre jusqu'à 81 % de gain en énergie finale sur le bâtiment Siebel.

Diffuser les bonnes pratiques de construction et créer un bâtiment public exemplaire

Etat d'avancement : Progression initiale de l'action

Dynamique en cours : ■

Les travaux du futur Centre Technique Intercommunal ont débuté en février 2025 et devrait durer 2 ans. La réalisation ne répondra pas à tous les critères de type bâtiment exemplaire, du fait d'une réalité économique non favorable. Cependant le bâtiment intégrera des caractéristiques valorisables. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit du bâtiment principal et sur les ombrières abritant les véhicules en autoconsommation et revente de surplus. Le bois est issu de filière locale et une cuve de récupération des eaux pluviales de 80m³ sera installée pour une utilisation prioritaire lors du lavage des camions de collecte des déchets.

L'action prévoyait la rédaction d'un guide des bonnes pratiques de construction.

Perspectives d'avancement : Il sera plutôt envisagé, de communiquer sur les éléments vertueux du futur CTI après retour sur l'utilisation.

Accompagner et conseiller les entreprises vers la transition

Etat d'avancement : Progression initiale de l'action

Dynamique en cours : ■

L'action est portée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre du Commerce et de l'Industrie. Aucune convention n'est signée avec les chambres, ce qui freine les actions portées par ces entités sur notre territoire. La CCI en propre réalise des diagnostics écologiques, énergétiques et la recherche de subventions pour aider les entreprises à l'installation de photovoltaïque. Elle organise aussi régulièrement des journées de sensibilisation du type atelier « Fresque » auprès des scolaires ou entreprises. Des agents de la collectivité ont participé à deux ateliers en 2024.

Perspectives d'avancement : Un budget pourrait être alloué à la mise en place d'une convention entre la CCBA et la CCI pour la réalisation d'évènement ayant pour

thématique la transition, l'économie circulaire et la décarbonation sur le territoire.

Résumé de l'axe 1

Grande Thématique	Fiche Action	Etat de mise en œuvre de l'action	Dynamique de l'action
1. Performance énergétique des bâtiments	Action 1.1 Renforcer la politique d'amélioration de l'habitat privé	53%	Vert
	Action 1.2 Massifier la rénovation des bâtiments publics communaux	55%	Jaune
	Action 1.3 Mettre en place une politique durable de gestion et de rénovation des bâtiments de la CCBA	50%	Vert
	Action 1.4 Diffuser les bonnes pratiques de construction et créer un bâtiment public exemplaire	30%	Jaune
	Action 1.5 Accompagner et conseiller les entreprises vers la transition	5%	Rouge

Cet axe affiche une bonne dynamique. La politique d'amélioration de l'habitat privé, portée par le Service Public de la Rénovation et de l'Habitat (SPRH) via l'OPAH-RU, est bien avancée avec 78 dossiers énergie traités pour 164 034 € de subventions. Les communes bénéficient par ailleurs de l'appui du Territoire d'Energie 07 : 41 rénovations de bâtiments publics ont été accompagnées depuis 2021. Trois audits énergétiques ont été réalisés sur les bâtiments communautaires. La construction du futur centre technique intercommunal, intégrant panneaux photovoltaïques et récupération des eaux pluviales, illustre une démarche de sobriété. En revanche, l'accompagnement des entreprises vers la transition reste limité faute de convention formalisée avec les chambres consulaires.

5.2 AXE 2 EXPLOITER LOCALEMENT NOS ENERGIES RENOUVELABLES

Accompagner les agriculteurs à la production d'énergies renouvelable

Etat d'avancement : Action non engagée

Dynamique en cours : ■

La Chambre d'Agriculture 07 est pilote de cette action. Toutefois, aucune convention n'existe entre la Chambre d'Agriculture et la CCBA sur la thématique de l'énergie. Par conséquent, les actions engagées relèvent principalement des missions de la CA07. Un conseiller en énergie accompagne les agriculteurs, au cas par cas, dans leurs projets d'installations photovoltaïques.

Perspectives d'avancement : L'action a été révisée, et la CA07 a formulé une proposition financière pour la réalisation d'une étude sur le potentiel photovoltaïque des bâtiments agricoles du territoire de la CCBA. Cette étude remplacerait le projet tutoré du Lycée agricole, initialement envisagé mais n'ayant pas abouti.

Développer l'utilisation de la chaleur fatale

Etat d'avancement : Action non engagée

Dynamique en cours : ■

Le projet consistait à développer la récupération de chaleur fatale issue de la verrerie de Labégude. Cependant, il a été abandonné par le porteur du projet, Engie Solutions BU Industrie (ENGIE ENERGIE SERVICES). La voirie de Vals-les-Bains avait été refaite, ce qui a limité la volonté de réalisation de gros travaux sur celle-ci, et les principaux consommateurs potentiels du réseau de chaleur ont finalement opté pour un autre mode d'alimentation de leurs chaufferies.

Favoriser le développement de toutes les énergies renouvelables

Etat d'avancement : Action bien avancée

Dynamique en cours : ■

Dans l'objectif de favoriser le développement des énergies renouvelables, la CCBA a mis en place une aide financière destinée aux particuliers pour l'installation de chauffages au bois énergie et de systèmes solaires thermiques. L'enveloppe allouée s'élève à 50 000 euros par an sur une durée de six ans.

Entre 2022 et 2024, un montant de 155 612 euros d'aides a été engagé pour 159 projets, permettant l'installation de 1 579 kW de bois énergie ainsi que de 50 m² de panneaux pour le solaire thermique. Toutefois, pour des raisons juridiques, il n'a pas été possible de proposer une aide similaire pour le solaire photovoltaïque.

Afin de compenser cette limitation, un cadastre solaire des toitures industrielles et commerciales a été réalisé en 2019 et reste accessible sur le site internet de la communauté de communes.

Perspectives d'avancement : La CCBA souhaite désormais orienter ses futures actions vers des opérations d'animation et de sensibilisation aux énergies auprès des particuliers et des entreprises.

Encourager le développement des énergies renouvelables participatives

Etat d'avancement : Progression initiale de l'action

Dynamique en cours : ■

La CCBA a travaillé à la mise en place d'une société d'économie mixte pour le développement de projets photovoltaïques. Pour ce faire, elle est accompagnée par un cabinet technique et juridique. En novembre 2022, 17 sites ont été visités et sélectionnés parmi 200 présélectionnés en interne. À la suite d'une étude de faisabilité, un portefeuille de 9 projets a été retenu. Le projet s'est arrêté à l'étape de recherche d'investisseurs privés, le poste de chargé de mission étant resté vacant pendant un an et demi.

Perspectives d'avancement : Début 2025, un nouveau chargé de mission a pris le relais sur le dossier ; cependant, l'évolution des tarifs de rachat remet en question la rentabilité du projet. Il est envisagé de recourir à un appel à manifestation d'intérêt pour le développement de l'autoconsommation collective sur les projets étudiés précédemment.

Développer les réseaux de chaleur

Etat d'avancement : Action bien avancée

Dynamique en cours : ■

Le sde07 est pilote de l'action via sa compétence maîtrise de l'énergie. Depuis 2022 trois réseaux de chaleur ont été créés sur la communauté de commune du bassin

d'Aubenas. La faible densité urbaine du territoire et des coûts initiaux élevés se révèle être un frein au développement.

Développer la valorisation énergétique issu des déchets et des ressources du territoire

Etat d'avancement : Action bien avancée

Dynamique en cours : ■

Trois projets étaient envisagés dans le cadre de cette action. Le premier porté par le SIDOMSA et SICTOBA a été la création d'un pôle de valorisation énergétique et matière.

Les projets de méthanisation n'ont pas abouti sur le territoire après évaluation par manque de filière structurée et d'entrant disponible sur le territoire de la CCBA.

Résumé de l'axe 2

Grande Thématique	Fiche Action	Etat de mise en œuvre de l'action	Dynamique de l'action
1. Exploiter localement nos énergies renouvelables	Action 2.1 Accompagner les agriculteurs à la production d'énergies renouvelables	0%	■
	Action 2.2 Développer l'utilisation de chaleur fatale	0%	■
	Action 2.3 Favoriser le développement de toutes les énergies renouvelables	56%	■
	Action 2.4 Favoriser le développement des énergies renouvelables participatives	17%	■
	Action 2.5 Développer les réseaux de chaleur	50%	■
	Action 2.6 Développer la valorisation énergétique issu des déchets et des ressources du territoire	60%	■

Les résultats sont contrastés. Si certaines actions restent à l'état initial (chaleur fatale, accompagnement agricole), d'autres enregistrent de réelles avancées. L'aide à l'installation de chauffages bois et solaires thermiques a permis 159 projets entre 2022 et 2024 pour 155 612 € engagés. Trois réseaux de chaleur ont été créés sur le territoire. En revanche, la société d'économie mixte pour le photovoltaïque participatif reste en phase de redéfinition, du fait de contraintes économiques et tarifaires.

5.3 AXE 3 CIRCULER AUTREMENT SUR NOTRE TERRITOIRE

Encourager des modes de travail réducteurs en déplacement

Etat d'avancement : Action bien avancée

Dynamique en cours : ■

Des investissements ont été réalisés pour équiper les agents de la CCBA d'un système de vision conférence et de matériel informatique adapté. Les postes pouvant bénéficier de la possibilité de télétravail ont été identifiés, une proposition d'organisation a été formulée et déposée, cependant cela n'a abouti à aucun accord au sein de la collectivité.

Perspectives d'avancement : Les discussions pourraient être relancées avec la mise en place d'un groupe de travail, une période de test pourrait être définie et effectuée.

Développer les vélos à Assistance Electrique sur le territoire

Etat d'avancement : Action bien avancée

Dynamique en cours : ■

Le système de location de vélos à assistance électrique a été abandonné lors de la prise de compétence du réseau de transport Tout'en Bus par la collectivité (délibération du 7 décembre 2021 article - 35). En 2021, 70 vélos étaient disponibles à la location, et plus de 200 demandes étaient en attente. Ce système a été remplacé par une aide à l'achat qui été planifié dans l'action 3.9 Développer l'offre de service vélo sur le territoire.

Cette aide s'adresse aux personnes physiques de plus de 18 ans, domiciliées sur le territoire de la CCBA, et concerne l'achat de trois types de vélos différents :

- Vélo à assistance électrique neuf
- Vélo cargo à assistance électrique neuf
- Vélo à assistance électrique adapté aux personnes à mobilité réduite

Si les conditions d'attribution sont remplies, la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas s'engage à verser une subvention de 10 % du prix d'achat TTC du VAE, dans la limite de 200 euros.

Depuis le lancement de l'aide en octobre 2023, 334 personnes ont pu bénéficier de

cette aide à l'achat, pour un montant total de 39 561 euros.

Développer le réseau de voies cyclables et de chemins piétonniers (dont les voies vertes)

Etat d'avancement : Action bien avancée

Dynamique en cours : ■

En 2025 46.6 km de voie douce ont été développés et entretenus par la collectivité, cela correspond à l'objectif qui avait été fixé. Un dernier tronçon est à l'étude et correspond à l'axe Vesseaux – Privas et permettra de répondre à l'axe liaison avec les EPCI voisines.

Perspectives d'avancement : Des compteurs de fréquentation pourraient être installés, cela permettrait de suivre la fréquentation des voies douces.

Sensibiliser, communiquer sur l'offre existante et encourager des actions de mobilités bas carbone

Etat d'avancement : Action bien avancée

Dynamique en cours : ■

Tout'en Bus réalise des actions de sensibilisation auprès des écoles, des associations de quartier. En 2024 il y a eu quatre interventions dans les écoles et trois lors de réunion de quartier.

Une affiche de communication a été réalisée. Elle regroupe les informations de toutes les offres de mobilités du territoire, elle a été présentée lors de la commission de mobilité du 22 octobre 2024.

Le site internet de Tout'en Bus a été mis à jour en 2025 : <https://toutenbus.fr/>

Développer les pratiques d'autopartage de véhicules moins polluants

Etat d'avancement : Progression initiale de l'action

Dynamique en cours : ■

Durant les deux premières années de mise en œuvre du PCAET trois véhicules ont été mis à la disposition des usagers du territoire grâce à un système de déverrouillage

du véhicule par application. Les véhicules étaient stationnés sur à Aubenas sur la place Olivier de Serres, à Vesseyaux sur l'aire de sports Amandine Leynaud et à Ucel à l'espace Deydier. Les statistiques d'utilisations du véhicule d'Aubenas ne sont pas exploitables car la borne de recharge ne fonctionnait pas, ce qui a entraîné une non-utilisation du véhicule. Entre avril 2021 et avril 2023 le véhicule stationnant à Ucel a été utilisé 124 fois pour un total de kilomètres de 1607.79, le véhicule stationnant à Vesseyaux a été utilisé 18 fois pour un nombre de kilomètres de 325.

La multiplication des problèmes en lien avec l'application et l'utilisation des bornes de recharge a entraîné l'arrêt de l'action par la collectivité.

La collectivité voisine, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche qui a été le pilote du programme auprès de l'ADEME a solutionné les différents freins rencontrés en renforçant les actions de communication sur le service. Elle a mis en place des actions spécifiques pour les administrations, entreprises et associations pour qu'ils puissent utiliser ce véhicule en plus de leur flotte. Elle a également rapatrié les véhicules les plus expatriés sur la commune de Privas avec la pose de propres bornes de recharge pour véhicule électrique.

Optimiser la gestion et la collecte des déchets

Etat d'avancement : Action bien avancée

Dynamique en cours : ■

Fin 2024, 13 communes sur les 26 où la CCBA exerce la compétence déchets sont en points de regroupement. Cinq communes le sont partiellement ou sont en cours d'étude. Entre 2022 et 2024, le passage en point de regroupement de trois communes représentant 17 % de la population de la collectivité a permis une réduction de 7 % de la consommation de carburant des véhicules de la CCBA. Depuis 2021, 3 camions ont été remplacés ainsi qu'une petite benne.

Développer le covoiturage sur le territoire

Etat d'avancement : Progression initiale de l'action

Dynamique en cours: ■

Dans le cadre de cette action, l'opération de mise en œuvre d'un service de covoiturage nommée ATCHOUM a été testé sur le territoire. Il s'agit d'une solution de mobilité en milieu rural, basée sur le covoiturage social, destinée aux collectivités

locales pour répondre au manque de transports sur leur territoire.

L'objectif pour la CCBA était de proposer aux habitants des 17 communes n'ayant pas accès aux transports en commun une alternative à l'autonomisme. Le service facilitait la mise en relation entre les personnes ayant besoin de se déplacer et les conducteurs, via une plateforme de réservation en ligne. Un site internet était disponible, ainsi qu'un centre d'appels téléphoniques pour les personnes âgées, peu à l'aise avec les outils numériques ou disposant d'un accès limité à Internet.

Cette opération a été testée pendant un an. Cependant, en raison d'un manque de participation, probablement dû à une communication insuffisante autour de l'action, celle-ci a été arrêtée.

En parallèle les aires de covoiturage ont été développées sur le territoire, un schéma des aires est disponible pour l'instant en interne.

Perspectives d'avancement : L'association Mission Locale porte un projet visant à animer un réseau de covoiturage sur le territoire de l'arrondissement de L'Argentière. Ce réseau mettrait en relation des jeunes ayant des besoins de transport, réguliers ou ponctuels, avec des conducteurs disponibles. La CCBA pourrait soutenir financièrement l'initiative et en assurer la diffusion auprès du public.



















Développer l'autostop partagé

Etat d'avancement : Progression initiale de l'action

Dynamique en cours : ■

L'action a été lancée en 2024 par la CCBA, la collectivité a répondu à une aide d'accompagnement de la part de l'Alec07 dans le cadre du projet « TIMS Ardèche écomobilité ». Ce projet vise à mailler le territoire de l'Ardèche en s'appuyant sur la structuration d'un réseau d'acteurs alliant les plateformes de mobilité d'insertion et les structures travaillantes dans le champ de l'économie pour permettre de répondre à l'ensemble du public en situation d'empêchement de mobilité. L'accompagnement de l'Alec07 permettra de bénéficier de leur expertise dans le cadre du développement des points d'implantation des arrêts, de la sensibilisation et de la promotion de la pratique et l'évaluation du dispositif.

Résumé de l'axe 3

Grande Thématique	Fiche Action	Etat de mise en œuvre de l'action	Dynamique de l'action
3. Circuler autrement sur notre territoire	Action 3.1 Encourager des modes de travail réducteurs en déplacement (télétravail, visioconférence, coworking)	 40%	
	Action 3.2 Développer les Vélos à Assistance Electrique sur le territoire	 88%	
	Action 3.3 Développer le réseau de voies cyclables et de chemins piétonniers (dont les voies vertes)	 63%	
	Action 3.4 Sensibiliser communiquer sur l'offre existante et encourager des actions de mobilités bas carbone	 68%	
	Action 3.5 Développer les pratiques d'autopartage de véhicules moins polluants	 34%	
	Action 3.6 Optimiser la gestion et la collecte des déchets	 70%	
	Action 3.7 Développer le covoiturage sur le territoire	 44%	
	Action 3.8 Développer l'auto-stop partage	 38%	
	Action 3.9 Développer l'offre de service vélo sur le territoire	 10%	

L'axe mobilité progresse nettement, avec des résultats concrets : 46,6 km de voies douces réalisés, 334 aides à l'achat de vélos électriques accordées (près de 40 000 € de subventions), et 13 communes passées en points de regroupement des déchets, réduisant de 7 % la consommation de carburant des véhicules. Les actions de sensibilisation (Tout'Enbus, ateliers scolaires) sont actives. Les dispositifs de covoiturage et d'autopartage ont toutefois rencontré des difficultés techniques et d'adhésion, nécessitant une reconfiguration.

5.4 AXE 4 MODIFIER LES HABITUDES DE CONSOMMATION POUR LES RENDRE PLUS VERTUEUSES

Optimiser la gestion de l'éclairage public

Etat d'avancement : Action bien avancée

Dynamique en cours : ■

Entre 2021-2024, 90 % des mâts obsolètes ont été remplacés sur le territoire la CCBA. Sur la même période la consommation énergétique de l'éclairage public a diminué de 22%.

Le dernier point concerne la réduction de la pollution lumineuse grâce à une gestion maîtrisée de l'éclairage nocturne via la trame noire. C'est l'axe à développer pour finaliser l'action, cependant, il se heurte aux inquiétudes des élus en matière de sécurité. D'après un rapport d'enquête sur la pollution lumineuse des communes mis à disposition par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et le centre de formation Olivier de Serres trois communes pratiquent l'éclairage nocturne sur le territoire de la CCBA.

Perspectives d'avancement : Pour résoudre cela, il pourra être proposé aux élus de ne pas éteindre complètement certains axes cibles mais de simplement réduire l'intensité lumineuse à certaines heures.

Encourager l'alimentation locale et de qualité

Etat d'avancement : Action bien avancée

Dynamique en cours : ■

Le Projet d'Alimentaire Territorial (PAT1), initialement prévu pour la période 2020-2024, a été prolongé d'un an. A la suite de quoi la collectivité s'est engagée dans une démarche de rédaction du PAT2. Ce projet vise à développer plusieurs axes d'action, tels que la promotion de l'alimentation locale, la reconquête de la souveraineté alimentaire, l'adaptation aux changements climatiques, la protection des installations agricoles et la transmission, ainsi que le développement du rayonnement alimentaire. Le PAT2 est en cours de finalisation et devrait être adopté durant le dernier semestre 2025.

Le site Merveillous-Agri.fr est dédié au Projet Alimentaire Territorial (PAT) initié par les Communautés de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) et du Val de Ligne. Ce

projet vise à relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur le territoire en soutenant l'installation d'agriculteurs, en développant les circuits courts et en promouvant les produits locaux. Le site offre des ressources et actualités liées au PAT, destinées aux agriculteurs, citoyens, professionnels de l'alimentation et collectivités.

Les travaux sont engagés avec les EHPADs et les crèches du territoire dans l'objectif de favoriser la consommation de produits locaux dans ces établissements.

Le projet "Ici. Local.", confié à la Chambre d'Agriculture, a été abandonné en raison d'un manque de clarté dans le label et d'une charte insuffisamment précise.

Concernant le marché des producteurs de Saint-Sernin, qui a lieu une fois par semaine, la fréquentation reste faible, entraînant une diminution progressive de la présence des producteurs. Une réflexion est en cours pour identifier les raisons de ce désintérêt.

Le jardin familial de Saint-Andéol-de-Vals fonctionne très bien grâce à un groupe de participants bien organisé.

L'action de glanage, qui consiste à récupérer les invendus auprès des producteurs pour les redistribuer, n'a pas encore été lancée.

Sensibiliser à la réduction des déchets

Etat d'avancement : Action bien avancée

Dynamique en cours : ■

Le service Gestion et prévention des Déchets s'est également doté d'un technicien pour le déploiement de sites de compostage partagé. Ce technicien s'est formé au cours de l'année pour devenir à terme maître-composteur. Ces missions ont permis l'installation 7 sites complets jusqu'à aujourd'hui.

Dans le cadre des objectifs de réduction des déchets, une redevance spéciale a été mise en place. Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion des déchets non-ménagers qu'elle prend en charge, c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations. Cette redevance s'applique donc à tous les professionnels, associations ou administrations produisant plus de 2 gros conteneurs (1320L) de déchets non recyclables par semaine. Elle permet aussi une prise de conscience des professionnels dans la gestion de leur déchet.

La collectivité a mis en place un service de collecte des sapins de Noël.

L'ensemble des camions de collecte a été floqué avec des slogans de sensibilisation. Par ailleurs, deux éditions du projet **Trophée Jeune & Co** ont été organisées, permettant de sensibiliser 80 classes partenaires. Les élèves ont ainsi pu travailler sur la création d'œuvres abordant cette thématique.

La Médiathèque Intercommunale Jean-Ferrat a entamé en 2025 une démarche de réduction des déchets générés par la plastification des documents. Dans ce cadre, certaines catégories de livres ne sont plus entièrement plastifiées. Une simple vignette est apposée pour inviter les usagers à porter une attention particulière au soin de l'ouvrage. Cette démarche, d'abord testée sur certains livres jeunesse et ensuite étendue à des collections entières du fonds jeunesse, devrait aussi concerner les ouvrages pour adultes courant 2026. Elle permettra ainsi de réduire les déchets non recyclables des documents d'environ 70 % pour les collections concernées.

Par ailleurs, aucun ouvrage pilonné n'est détruit au sein de la médiathèque : Ammaréal, Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) partenaire depuis 2025, se charge du tri, de la revente et du don des documents encore en bon état et du recyclage en France et en Europe pour les ouvrages en mauvais état.

Transmettre des éco-gestes aux utilisateurs des bâtiments (résidentiel et tertiaire)

Etat d'avancement : Action bien avancée

Dynamique en cours : ■

Cette action repose sur deux axes principaux. D'une part, la formation des utilisateurs des bâtiments : Il s'agit d'une formation en interne, destinée aux services de la CCBA. Toutefois, ce volet n'a pas encore été développé.

D'autres part, l'accompagnement à la rénovation énergétique : Ce second axe est porté par l'ALEC07, organisme auquel la CCBA est adhérente. L'ALEC07 intervient à la fois sur le département de l'Ardèche et sur le territoire de la CCBA en proposant un accompagnement à destination des ménages, des copropriétés et du secteur tertiaire privé. Cet accompagnement prend plusieurs formes : conseil téléphonique, suivi des projets de rénovation, rendez-vous personnalisés, ainsi que des actions de sensibilisation sur la thématique de la rénovation énergétique. Ce second volet fonctionne efficacement et a permis d'accompagner 4 625 personnes ou entités du territoire de la CCBA.

Développer la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics et formaliser la politique d'achat durable

Etat d'avancement : Action bien avancée

Dynamique en cours : ■

Un travail interne a été mené afin d'identifier les marchés publics ayant un impact environnemental. Dans cette dynamique, une nouvelle version de la charte de l'achat durable a été rédigée. Celle-ci intègre des clauses et critères renforcés en faveur de l'environnement, visant à promouvoir des pratiques d'achat plus responsables.

Perspectives d'avancement : Il est désormais nécessaire que cette charte soit validée par le comité technique (Cotech) et le comité de pilotage (Copil) afin de garantir sa mise en application et son efficacité.

Réduire et modifier les consommations de la ressource en eau

Etat d'avancement : Action bien avancée

Dynamique en cours : ■

Sur nos territoires, c'est l'EPTB qui coordonne les actions de sensibilisation à la ressource en eaux. Entre 2022 et 2023 l'EPTB proposait un aide à l'achat de matériels d'économie d'eau et de récupération des eaux de pluie, cela représente une enveloppe de 1 400 400 euros versée aux particuliers et collectivités de la CCBA. Suite à l'arrêt de subvention cette opération n'a pas continué en 2024.

Le nouveau centre technique qui ouvrira ces portes en 2027, sera équipé de système de récupération des eaux de pluies. L'eau sera utilisée en priorité pour la station de lavage des camions de la collecte des déchets.

Perspectives d'avancement :

- Faire de la sensibilisation en interne à destination des agents sur la ressource en eau
- Faire de la sensibilisation sur l'artificialisation des sols
- Inscrire au PLUi de proscrire l'arrosage des espaces verts et les paillages en plastique dans les nouveaux projets et renouvellement d'espaces verts

Résumé de l'AXE n°4 :

Grande Thématique	Fiche Action	Etat de mise en œuvre de l'action	Dynamique de l'action
4. Modifier les habitudes de consommations pour les rendre plus vertueuses	Action 4.1 Optimiser la gestion de l'éclairage public	50%	
	Action 4.2 Encourager l'alimentation locale et de qualité	51%	
	Action 4.3 Sensibiliser à la réduction des déchets	50%	
	Action 4.4 Transmettre les écogestes aux utilisateurs des bâtiments	60%	
	Action 4.5 Développer la prise en compte des aspects environnementaux dans les marchés publics et formaliser la politique d'achat durable	50%	
	Action 4.6 Réduire et modifier les consommations de la ressource en eau	50%	

Les actions sont globalement bien avancées. L'optimisation de l'éclairage public a permis une baisse de 22 % de la consommation énergétique. Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) se poursuit avec un second programme validé en 2025. La sensibilisation à la réduction des déchets et les actions de compostage sont bien ancrées, de même que les travaux sur l'intégration des critères environnementaux dans les marchés publics. L'action sur la ressource en eau progresse, notamment avec l'intégration de dispositifs de récupération dans les bâtiments communautaires.

5.5 AXE 5 MAINTENIR NOTRE QUALITE DE VIE ET NOS ACTIVITES

Sensibiliser les citoyens et les élus aux impacts du changement climatique

Etat d'avancement : Progression initiale de l'action

Dynamique en cours : ■

L'ALEC07 porte des actions de sensibilisation à destination des citoyens et des élus. Ces formations intègrent l'ensemble des champs de la transition, cela représente une moyenne de 200 personnes sensibilisées par an sur le territoire de la CCBA.

Perspectives d'avancement : Du côté de la CCBA il pourrait être envisagé d'intégrer dans le PLUi des notions liées à l'adaptation au changement climatique.

Sensibiliser et accompagner les décideurs politiques aux pratiques d'aménagement durable

Etat d'avancement : Progression initiale de l'action

Dynamique en cours : ■

Cette fiche action n'a très peu été engagée. Principalement parce qu'on la collectivité s'est concentrée sur les autres volets.

Perspectives d'avancement : Les actions suivantes devront être engagée pour faire avancer cette action

- La mise à dispositions des élus d'un recueil des bonnes pratiques d'aménagement.
- Faire intervenir la CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche) lors d'une commission développement durable pour sensibiliser les élus.
-

Créer un espace Test Agricole avec serre photovoltaïque, lieu test « pépinière d'entreprises » agroécologique pour maraîchage, arboriculture et PPAM

Etat d'avancement : Progression initiale de l'action

Dynamique en cours : ■

Cette action n'a pas été lancée mais n'est pas abandonnée, elle reste sur la feuille de

route politique et est intégré au PAT2.

Evaluer les impacts du changement climatique sur les filières agricoles et s'y adapter

Etat d'avancement : Progression initiale de l'action

Dynamique en cours : ■

Un diagnostic a été rendu par la Chambre d'Agriculture (CA) en 2022. La partie 4 Changement climatique fait le point sur les évolutions climatiques prévu d'ici 2050 et 2100, une synthèse des grandes conclusions est disponible dans la partie 4.5. Le rapport dresse aussi les principaux impacts pour l'agriculture locale.

Perspectives d'avancement : La CA07, propose de réaliser un diagnostic des cadastres solaire des bâtiments agricoles du territoire.

Encourager l'utilisation des matériaux biosourcés

Etat d'avancement : Progression initiale de l'action

Dynamique en cours : ■

Cette action n'a pas été lancée et est restée à l'état de veille.

Renforcer la gestion forestière et la valorisation des produits bois par le désenclavement des massifs

Etat d'avancement : Progression initiale de l'action

Dynamique en cours : ■

Un engagement dans le projet « Territoire Forestier Innovant », en partenariat avec la COFOR, a été envisagé au début de l'élaboration du PCAET. Cependant, cette initiative a été abandonnée et demeure à l'arrêt depuis lors. La CCBA reste néanmoins adhérente à la COFOR et s'acquitte d'une cotisation pour ce service.

Par ailleurs, le groupe PLANCHER projetait la création d'une usine de production de pellets à Lachapelle-sous-Aubenas. Toutefois, le foncier nécessaire à sa réalisation se sont révélés trop élevés, compromettant ainsi la concrétisation du projet.

Perspectives d'avancement : En 2025 la COFOR doit fournir les éléments suivants :

- Une étude de la capacité théorique de production en bois énergie, à l'échelle de l'intercommunalité.
- Une représentation de l'accessibilité théorique de la ressource en bois à l'échelle de l'intercommunalité ;
- La fourniture du diagnostic réalisé pour le PLUi, dans le cadre du programme Territoire Forestiers Innovants (indiqué au PCAET) ;
- L'étude foncière réalisée pour la CCBA en 2021/2022.

La réalisation d'un document de synthétisation des éléments précédents à destination des élus et de la population.

Mobiliser les entreprises sur les thématiques énergie climat














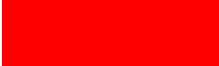
Etat d'avancement : Progression initiale de l'action

Dynamique en cours : ■

Une matinale des entrepreneurs a été consacrée à la thématique énergie-climat. Cet événement s'est tenu le 20 octobre 2023.

Par ailleurs, cette action prévoyait initialement la création d'un observatoire économique de la CCBA. Toutefois, son enrichissement ne sera pas envisageable en raison du temps limité dont dispose l'équipe ADS. Néanmoins, celle-ci s'est dotée d'un nouveau logiciel, Solution et Territoire, qui permet notamment d'améliorer les relations avec les entreprises.

Résumé de l'AXE n°5

Grande Thématique	Fiche Action	Etat de mise en œuvre de l'action	Dynamique de l'action
5. Maintenir notre qualité de vie et nos activités	Action 5.1 Sensibiliser les citoyens et les élus aux impacts du changement climatique	 60%	
	Action 5.2 Sensibiliser et accompagner les décideurs politiques aux pratiques d'aménagement durable	 39%	
	Action 5.3 Créer un Espace Test serre PV	 0%	
	Action 5.4 Evaluer les impacts du changement climatique sur les filières agricoles et s'y adapter	 50%	
	Action 5.5 Encourager l'utilisation des matériaux biosourcés	 0%	
	Action 5.6 Renforcer la gestion forestière et la valorisation des produits bois par le désenclavement des massifs	 18%	
	Action 5.7 Mobiliser les entreprises sur les thématiques énergie climat	 19%	

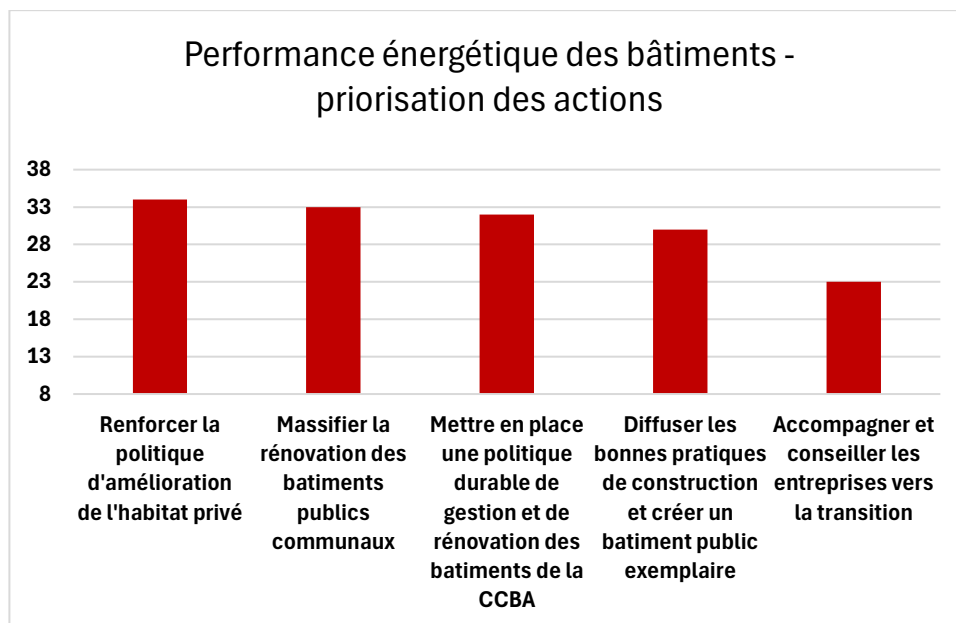
Cet axe reste en phase initiale. Les actions de sensibilisation au changement climatique et à l'aménagement durable débutent, avec le soutien de l'ALEC07. Les démarches autour de la gestion forestière, des matériaux biosourcés et de l'agriculture restent à structurer. L'implication croissante des acteurs économiques dans la transition constitue un enjeu majeur pour les prochaines années.

6. ORIENTATION POUR LA SECONDE PHASE DU PCAET

Lors du COPIL n°8 « Présentation du bilan mi-parcours du PCAET », un formulaire a été diffusé afin de recueillir les orientations souhaitées par les élus constituant le COPIL PCAET. Chaque participant pouvait attribuer une note de 1 à 5, allant de « action peu prioritaire » à « action prioritaire ». Des propositions d'actions complémentaires ou de substitution aux actions non réalisables ou en difficultés ont également été formulées pour chaque axe.

Huit personnes étaient présentes lors de cette réunion ; la priorisation des actions a donc été évaluée sur une échelle allant de 0 à 40. Concernant les propositions d'actions, seules celles ayant obtenu plus de 20 points ont été retenues et sont présentées ci-après, ce seuil ayant été fixé comme limite arbitraire permettant de refléter un souhait représentatif des participants.

6.1 AXE 1 - PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS



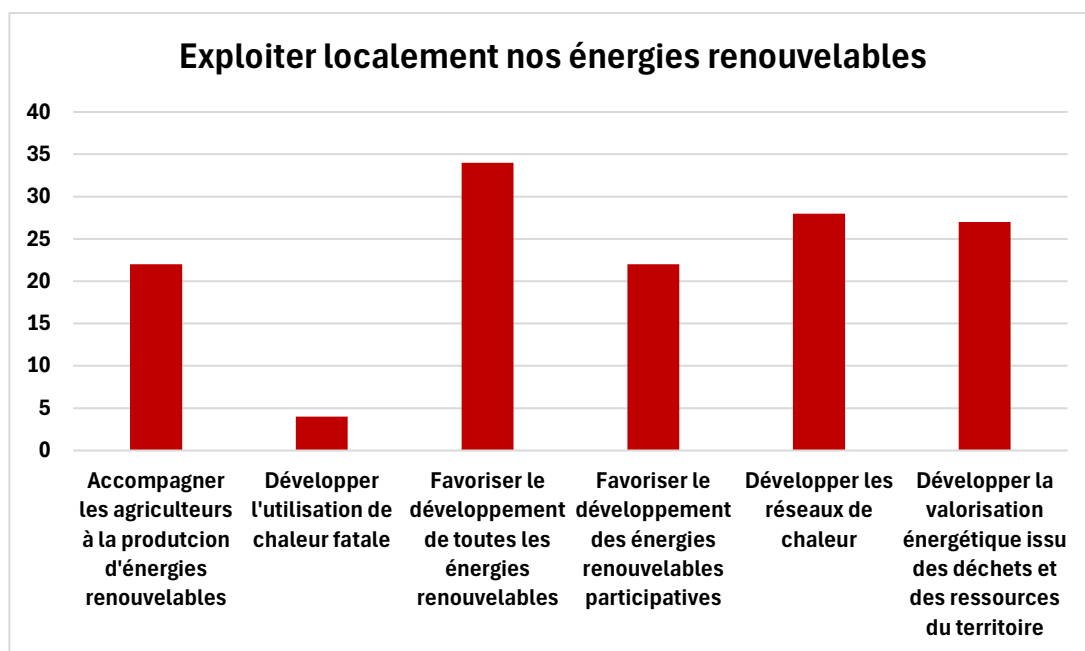
Dans le cadre de l'axe 1, le renforcement de la politique d'amélioration de l'habitat privé ainsi que la massification de la rénovation des bâtiments publics communaux ont été identifiés comme actions prioritaires pour la seconde phase du PCAET. Pour atteindre ces objectifs des orientations complémentaires ont été formulé :

- Etudes de mise en place de Gestion Technique de Bâtiments (GTB) pour le

patrimoine bâti de l'intercommunalité (avec pour objectif secondaire de répondre au décret BACS)

- Réaliser une communication autour des éléments vertueux du CTI
- Conventionner avec la CCI pour la réalisation d'évènement ayant pour thématique la transition, l'économie circulaire et la décarbonation sur le territoire.

6.2 AXE 2 - EXPLOITER LOCALEMENT NOS ENERGIES RENEUVELABLES

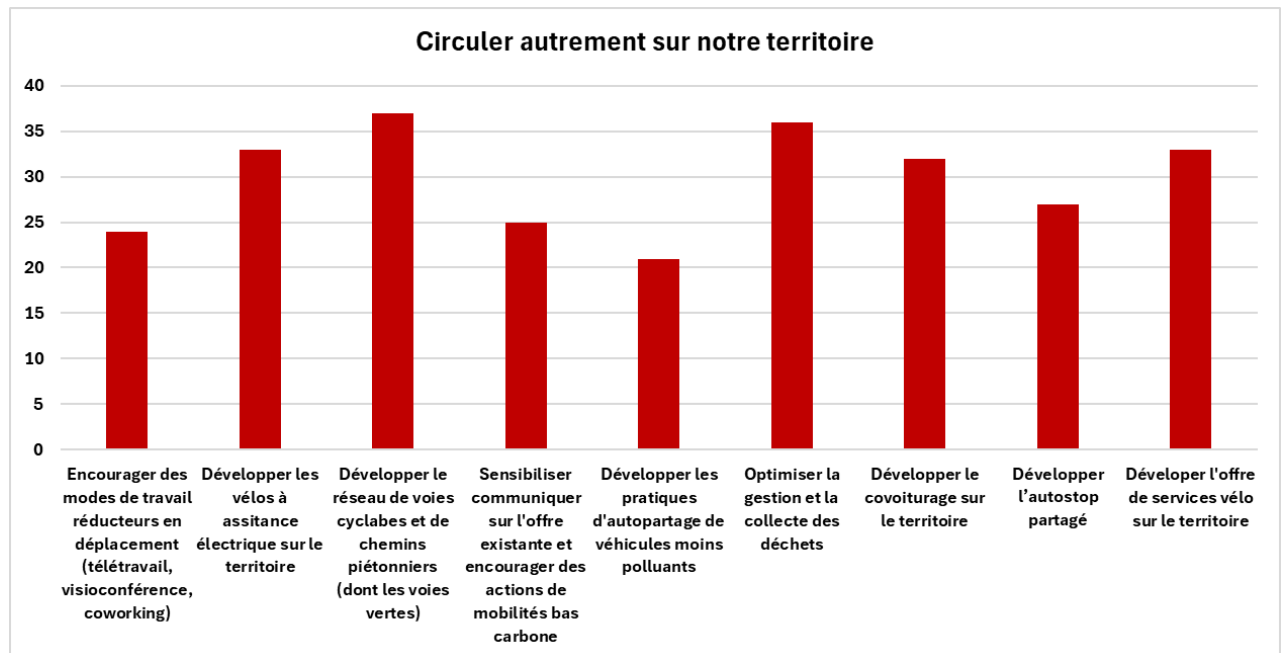


Dans le cadre de l'axe 2, l'ambition pour la seconde période du bilan mi-parcours est de favoriser le développement de toutes les énergies renouvelables sur le territoire, de développer les réseaux de chaleur et la valorisation énergétique des déchets.

Pour atteindre ces objectifs, des orientations ont été formulées :

- Conventionner avec la Chambre d'Agriculture 07 pour la réalisation de l'étude sur le potentiel PV des bâtiments agricoles
- Réaliser des conférences grand public sur le thème des énergies renouvelables
- Soumettre une Appel à Manifestation d'Intérêt pour développer l'autoconsommation collective sur le territoire

6.3 AXE 3 – CIRCULER AUTREMENT SUR NOTRE TERRITOIRE



Dans le cadre de l'axe 3, le développement des voies cyclables ainsi que l'optimisation de la gestion et de la collecte des déchets semblent constituer des priorités.

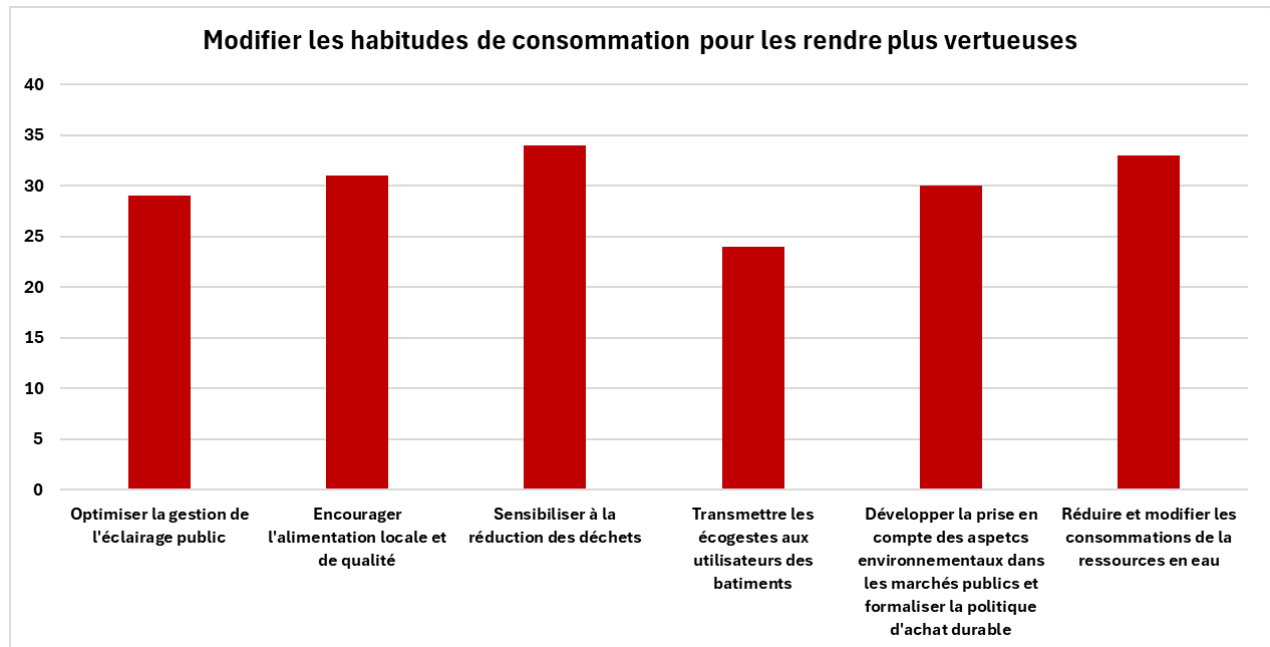
Pour atteindre ces objectifs des propositions ont été formulées :

- Installer des compteurs de fréquentation sur les voies douces
- Favoriser les déplacements quotidiens à vélo (réactualisation du schéma de déplacement des modes doux)

Pour réorienter l'action « Développer les pratiques d'autopartage de véhicules moins polluants », ayant rencontré des difficultés de mise en œuvre, il est proposé de travailler sur la mise en place du Transport à la Demande sur le territoire.

Enfin, un groupe de travail pourrait facilement être mis en place pour relancer les échanges autour du télétravail.

6.4 AXE 4 – MODIFIER LES HABITUDES DE CONSOMMATION POUR LES RENDRE PLUS VERTUEUSES

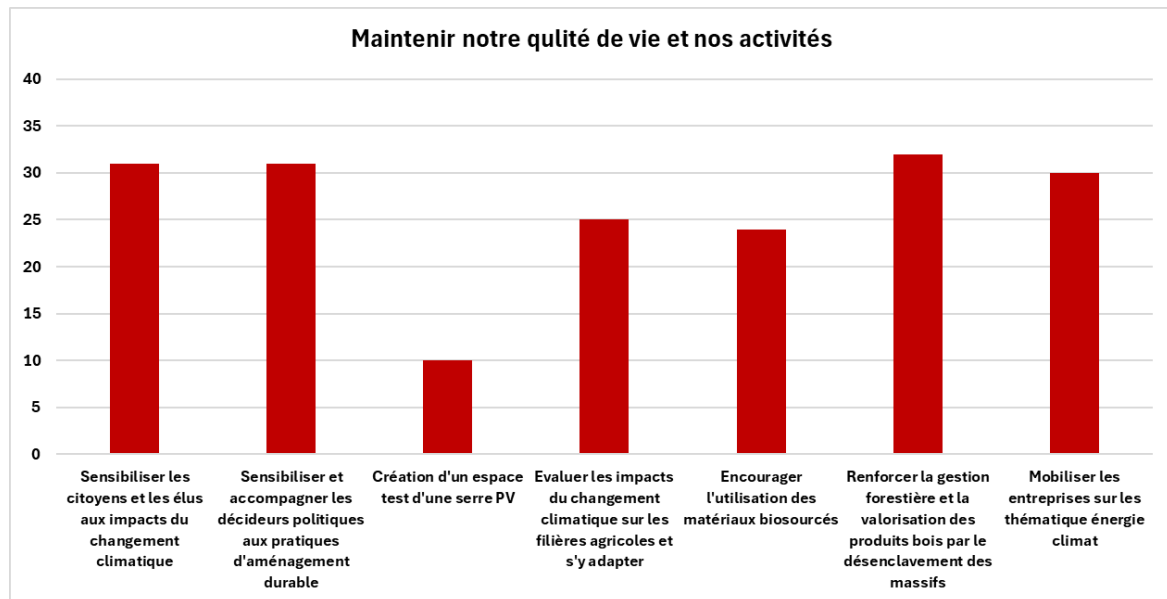


Les priorités semblent être donnée à la sensibilisation à la réduction des déchets et de la consommation en eau.

Pour atteindre les objectifs du l'axe 4, des propositions ont été formulée :

- Communiquer sur l'extinction ou la réduction de l'éclairage nocturne,
- Créer un groupe de travail sur la charte de l'achat public durable,
- Communiquer auprès des agents, élus, particuliers sur la réduction de la consommation en eau
- Inscrire dans le PLUi une règle sur les bassins de stockage
- Projet de sensibilisation des particuliers (jardin, gestion de l'eau)

6.5 AXE 5 – MAINTENIR NOTRE QUALITE DE VIE ET NOS ACTIVITES



Les actions telles que le renforcement de la gestion forestière et la valorisation des produits bois, la sensibilisation et l'accompagnement des décideurs politiques aux pratiques d'aménagement durable ainsi qu'aux changements climatiques semblent être privilégiées pour la seconde période du PCAET.

Des propositions ont été formulé pour atteindre les objectifs de l'axe n°5 :

- Mettre à disposition des élus un recueil des bonnes pratiques d'aménagement
- Intégrer dans le PLUi des notions liées à l'adaptation au changement climatique
- Faire réaliser un diagnostic sur les îlots de chaleur urbain

6.6 CONCLUSION

Le bilan à mi-parcours du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas révèle une dynamique engagée, marquée par des avancées notables mais aussi par des marges d'amélioration importantes pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030. La première période 2021-2025 a permis d'installer une culture de la transition au sein du territoire, tant auprès des partenaires institutionnels que des habitants, des entreprises et des élus.

Les résultats montrent des progrès significatifs dans plusieurs domaines structurants. La politique d'amélioration de l'habitat privé a permis d'accompagner via le Service Public de la Rénovation et de l'Habitat permet d'accompagner les particuliers, les rénovations de bâtiments publics accompagnées par le SDE07 se multiplient, et les

audits énergétiques menés sur les équipements communautaires offrent une vision claire des efforts à poursuivre. Sur le plan de la production d'énergies renouvelables, les aides au bois-énergie et au solaire thermique ainsi que la création de réseaux de chaleur témoignent d'une dynamique territoriale, malgré l'abandon de certains projets (chaleur fatale) et les contraintes économiques qui freinent certaines ambitions.

En matière de mobilité, les réalisations sont concrètes : 46,6 km de voies douces opérationnels, plus de 330 aides à l'achat de vélos électriques, des actions d'information diversifiées et une optimisation continue de la collecte des déchets permettant de réduire les consommations de carburant. Toutefois, les dispositifs d'autopartage et de covoiturage expérimentés ont connu des difficultés d'appropriation et devront être réorientés vers des solutions plus adaptées au territoire.

Les efforts pour modifier les habitudes de consommation se traduisent par des résultats probants : modernisation de l'éclairage public avec une réduction de 22 % des consommations, montée en puissance du Projet Alimentaire Territorial, déploiement de composteurs, actions de sensibilisation multiples et travaux sur l'intégration accrue de critères environnementaux dans les marchés publics. Enfin, l'axe « Maintenir notre qualité de vie et nos activités », encore en phase d'amorçage, devra monter en puissance, notamment concernant l'adaptation au changement climatique, la gestion forestière, la valorisation des matériaux biosourcés et l'accompagnement des décideurs politiques vers des pratiques d'aménagement durable.

Ce bilan met également en lumière un contexte territorial et réglementaire en profonde mutation, marqué par l'évolution des obligations légales, les effets du changement climatique déjà perceptibles et les attentes croissantes des citoyens en matière de transition écologique. Il souligne la nécessité d'accélérer l'action publique, de renforcer la transversalité entre services et de consolider les partenariats, notamment avec le tissu économique, les chambres consulaires et les acteurs agricoles.

Pour la seconde période du PCAET, les orientations issues du COPIL n°8 traduisent une volonté claire : intensifier les actions ayant fait leurs preuves (habitat, mobilité douce, gestion des déchets), relancer les projets restés en difficulté (autoconsommation collective, photovoltaïque agricole, gestion forestière), et structurer davantage les enjeux d'adaptation au changement climatique dans les documents de planification territoriale. La sobriété énergétique, la gestion de l'eau et la sensibilisation des acteurs apparaissent comme des priorités majeures.

Ainsi, la seconde phase du PCAET devra consolider les acquis tout en franchissant un cap décisif vers une action plus intégrée, plus ambitieuse et plus résiliente. La transition écologique du territoire, déjà engagée, gagnera à s'appuyer sur une

gouvernance renforcée, une planification concertée et une mobilisation renouvelée de l'ensemble des acteurs. Ce bilan à mi-parcours constitue une base solide pour engager cette nouvelle étape, avec pour horizon un territoire plus durable, plus sobre et mieux préparé aux défis climatiques de demain.